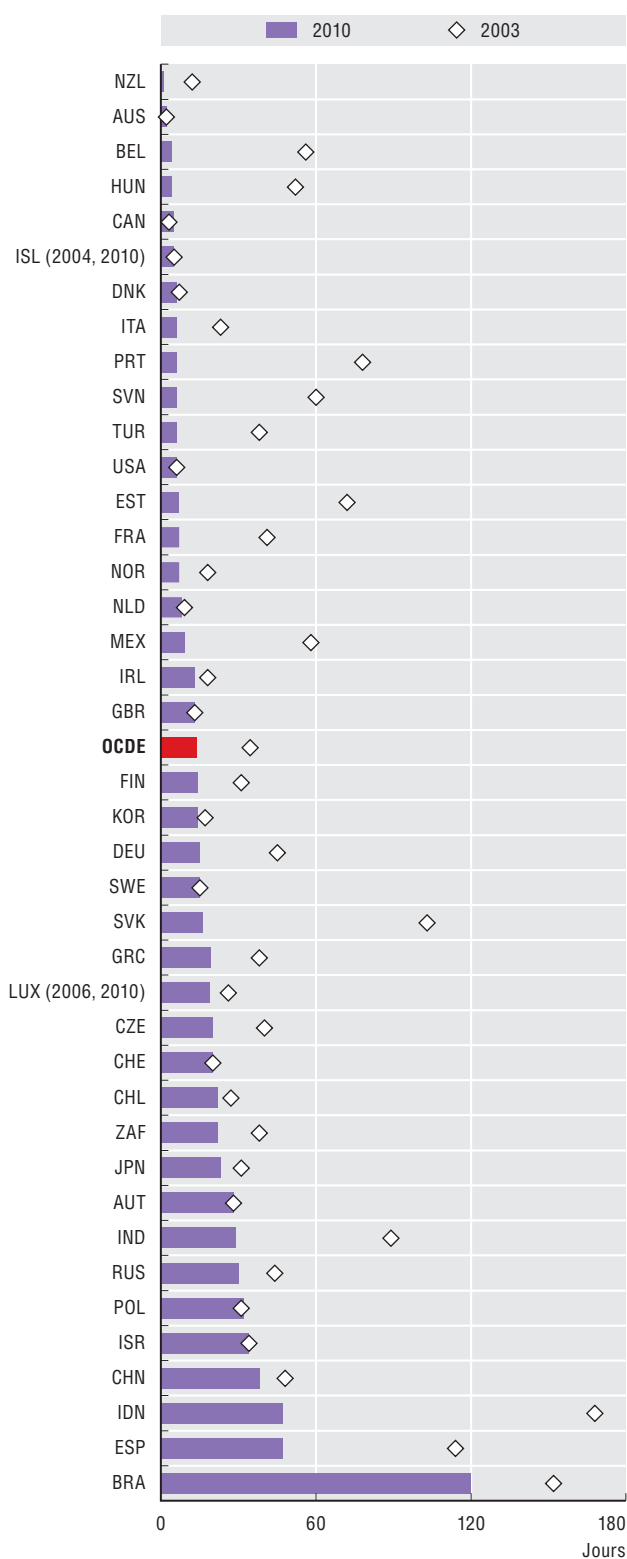


5. LIBÉRER L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES

8. Contexte d'ensemble

Délai, en jours, pour créer une entreprise, 2003 et 2010



Source : Banque mondiale, Base de données Doing Business, juin 2011.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490991>

L'adaptabilité des entreprises nouvelles aux évolutions économiques et leur capacité de sortie en cas de besoin ont autant d'importance que leur création et leur essor. Les nouvelles entreprises poussent des entreprises obsolètes hors du marché et, souvent, ne survivent pas très longtemps elles-mêmes. Un contexte général propice à la création et à la croissance d'entreprises nouvelles est essentiel pour l'innovation.

Il faut, pour faciliter la création d'entreprises, limiter la bureaucratie et améliorer la qualité de la réglementation. La diminution du nombre de jours nécessaires pour créer une entreprise est signe de progrès dans cette perspective avec la moyenne OCDE s'établissant à 14 jours en 2010 (contre 34 en 2003). En Indonésie, ce délai est passé de 168 à 47 jours, tandis qu'au Brésil, 120 jours restaient encore nécessaires pour créer une entreprise en 2010.

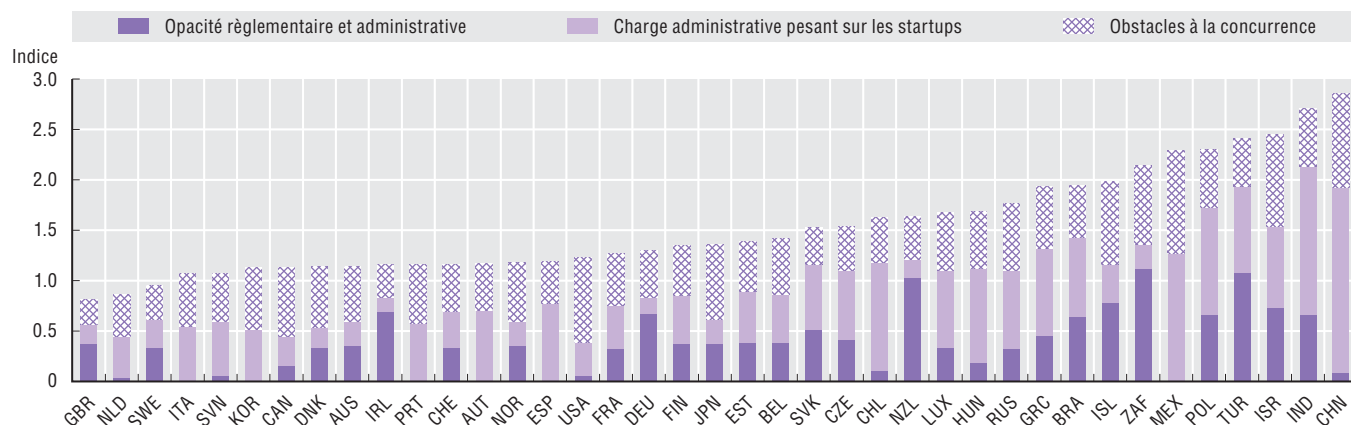
La qualité du cadre réglementaire permet aux entreprises d'entrer sur le marché et d'y prospérer. La dernière décennie a vu la plupart des pays de l'OCDE diminuer les obstacles. En 2008, ces obstacles étaient les plus marqués en Chine et en Inde, en raison surtout de la charge administrative imposée aux jeunes entreprises.

La décision de créer une entreprise est aussi influencée par la fiscalité et la politique fiscale, qu'il s'agisse de l'imposition en général (taux d'imposition du revenu des personnes physiques, des sociétés ou des plus-values ; charges sociales) ou des mesures fiscales ciblées (incitations fiscales visant les start-ups, les jeunes entreprises et les PME). L'OCDE constate que la réduction des taux marginaux supérieurs de l'imposition du revenu des personnes physiques augmente la productivité des secteurs présentant un fort potentiel de création d'entreprises.

Définitions

Le *délai, en jours, pour créer une entreprise* est le délai moyen, indiqué par des juristes spécialistes de la constitution de sociétés, nécessaire pour accomplir les formalités. L'indicateur *obstacles à l'entrepreneuriat* mesure sur une échelle de 0 à 6 la réglementation applicable à l'entrepreneuriat, 0 désignant les obstacles les plus faibles. L'indice se compose d'obstacles à la concurrence (obstacles juridiques, dérogations au droit de la concurrence, obstacles dans les industries de réseau et dans les services de détail et professionnels) ; de l'opacité réglementaire et administrative (licences, autorisations, simplicité des procédures) ; et de la charge administrative associée à la création d'une entreprise. Le *taux marginal d'imposition* englobe les taux des charges patronales et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Le *taux d'imposition des sociétés* désigne le taux légal applicable aux entreprises constituées en société ; il cumule les taux de l'impôt central et infranational (légal) sur les sociétés.

Obstacles à l'entrepreneuriat, 2008

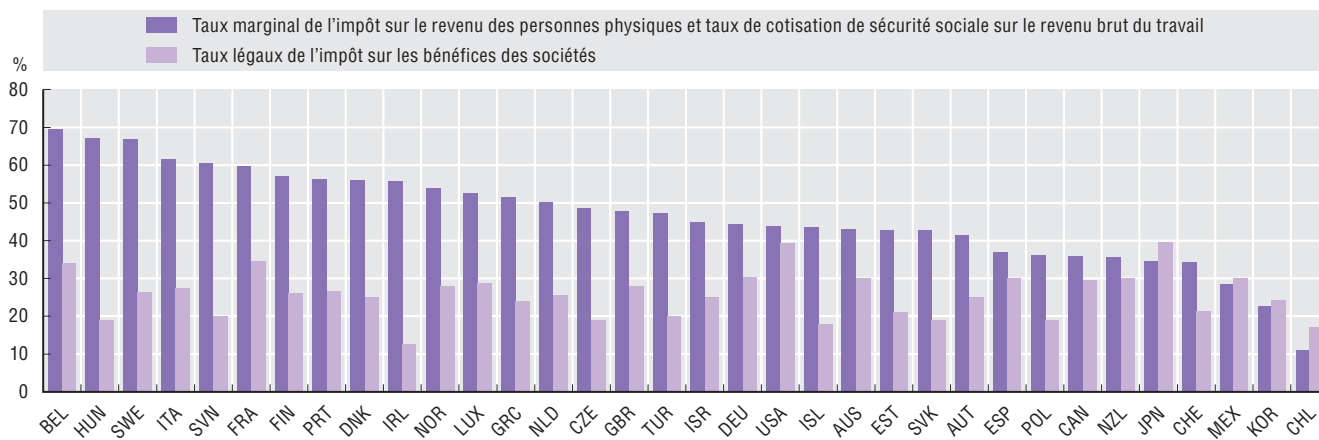


Source : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits, mai 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491010>

Imposition du revenu des personnes physiques et des bénéfices des sociétés, 2010

Taux marginal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et taux de cotisation de sécurité sociale sur le revenu brut du travail, et taux légaux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés



Source : OCDE (2011), *Les impôts sur les salaires 2009-2010*, Éditions OCDE, Paris. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491029>

Mesurabilité

Les indicateurs relatifs à la réglementation des marchés de produits sont des indicateurs quantitatifs dérivés d'informations qualitatives sur les lois et règlements pouvant concerner la concurrence. Ces informations qualitatives proviennent principalement d'un questionnaire rempli par les administrations nationales. Des indicateurs (composites) de niveau supérieur tels que celui sur les obstacles à l'entrepreneuriat sont des moyennes d'indicateurs de niveau inférieur pondérés à égalité. L'imposition des personnes physiques et le différentiel de traitement des revenus des travailleurs indépendants et des revenus salariaux influent sur la décision, pour un individu, de créer ou non une entreprise. L'imposition des sociétés détermine le rendement des investissements après impôts et, ainsi, oriente les décisions d'investissement des entreprises. Les taux d'imposition du revenu salarial brut des personnes physiques sont calculés dans le cadre du travail de l'OCDE *Impôts sur les salaires* permettant ainsi les comparaisons internationales.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Contexte d'ensemble », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-51-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.